



Distribution: Générale

Date: 4 février 2016

Original: Anglais

Point 5 de l'ordre du jour

WFP/EB.1/2016/5/Add.1/Corr.1

Rapports d'évaluation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités dans l'État de Palestine (2011–mi-2015)

RECTIFICATIF

Pour ce qui est de la recommandation 1, il convient de remplacer le texte de la colonne "Réponse de la direction et mesures prises" par le libellé ci-dessous. Les passages en gras sont nouveaux.

La recommandation est acceptée.

(Cette réponse s'applique aussi, selon qu'il convient, à la recommandation 5.)

Le bureau de pays, avec l'appui du bureau régional et du Siège, se penchera sur l'éventualité de mettre fin **spécifiquement aux activités relatives à l'assistance alimentaire pour la création d'actifs et pour la formation** menées dans le cadre du volet relatif à la résilience dans la prochaine stratégie de pays. Il a été pris bonne note des arguments indiqués dans l'évaluation en faveur d'une telle décision, **qui ont trait aux complexités inhérentes au contexte et à l'impact de ressources et d'une échelle limitées**, et ceux-ci ont été bien accueillis.

Le bureau de pays continuera de s'attacher à assurer la sécurité alimentaire à la faveur du cadre national de protection sociale et d'approches ayant une dimension nutritionnelle.

Le bureau de pays prend note de la constatation formulée dans l'évaluation selon laquelle l'assistance alimentaire a contribué à protéger et appuyer les moyens d'existence. Il demandera au Ministère des affaires sociales, au Bureau central palestinien de statistique et aux partenaires du secteur de la sécurité alimentaire d'examiner les corrélations entre la sécurité alimentaire et la protection des moyens d'existence **ainsi que l'appui à ceux-ci**, et les modalités permettant aux programmes d'assistance alimentaire de **mieux** prendre en compte ces deux aspects.

La direction fait observer que la définition et la spécification des indicateurs de protection des moyens d'existence dans le contexte palestinien est une tâche complexe et difficile qui exigera du temps et des compétences dont ne dispose pas le bureau de pays. **Avec l'appui du bureau régional, le bureau de pays procédera à de nouvelles analyses pour éclairer la planification dans le domaine des moyens d'existence et de la résilience.** Le bureau de pays n'a actuellement pas les ressources financières qui lui permettraient de s'assurer les services de son propre spécialiste en matière de moyens d'existence, mais il recherchera les possibilités d'apprentissage à l'intention des membres du personnel national afin de renforcer leurs capacités dans ce domaine à l'aide de formations de type classique, de formation en cours d'emploi, dans le cadre d'affectations temporaires, etc. Le PAM s'emploiera à tirer parti de l'expérience d'autres organisations pertinentes pour définir **de futures approches** de la protection des moyens d'existence **et de l'appui à ceux-ci dans des situations de crise prolongées.**